Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	16
Quorum	10
Votants	18

Le neuf juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué par Monsieur Marc FUSAT, 1er adjoint, conformément aux articles L 2121-7 à L2121-11 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le trois juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire pour les points 1 à 24 puis de Monsieur Marc FUSAT, 1er adjoint pour le point 25 puis du Maire pour le point 26.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine à compter du point 3, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, CHAIM Sabine, GARZINO Murielle, SANTÉ Michel, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy et CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : THOMAS Sébastien a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, ARSAC Claire à Lucie BABIN

Absents excusés : GARCIN-GOURILLON Christine jusqu'au point 2 inclus, JUGLARET Laurent

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/07/09/07 : Examen du Rapport annuel 2025 du délégataire contrat de concession pour la gestion d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Rapporteur : Sylvie COLOMEDA

Madame Sylvie COLOMEDA rappelle que par délibération n°2024/07/25/20 du 25 Juillet 2024 le conseil municipal a approuvé les termes d'un contrat de concession à intervenir avec la structure « IFAC Petite enfance » pour l'organisation et la gestion d'un EAJE. Il précise par ailleurs que les dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes liés à l'exécution de la délégation de service public, une analyse de la qualité du service ainsi que les conditions d'exécution du service public. Il indique enfin qu'en dehors de ces objectifs d'information aucun texte ne réglemente le contenu et la forme du rapport.

Madame Sylvie COLOMEDA présente les grandes lignes du rapport annuel produit par « IFAC Petite enfance », délégataire du service public visé en objet pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur,

Vu le rapport annuel présenté par « IFAC Petite enfance » tel qu'annexé à la présente délibération

Vu l'avis de la commission Education Jeunesse et Petite enfance qui s'est réunie le 2 juillet 2026.

PREND ACTE dudit rapport.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance,
Alexandre WAJS

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 16 JUIL 2026

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 16 JUIL 2026

Délai et voie de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026



RAPPORT TECHNIQUE DU DELEGATAIRE 2025 :

MAC « Le rendez-vous des tout petits »

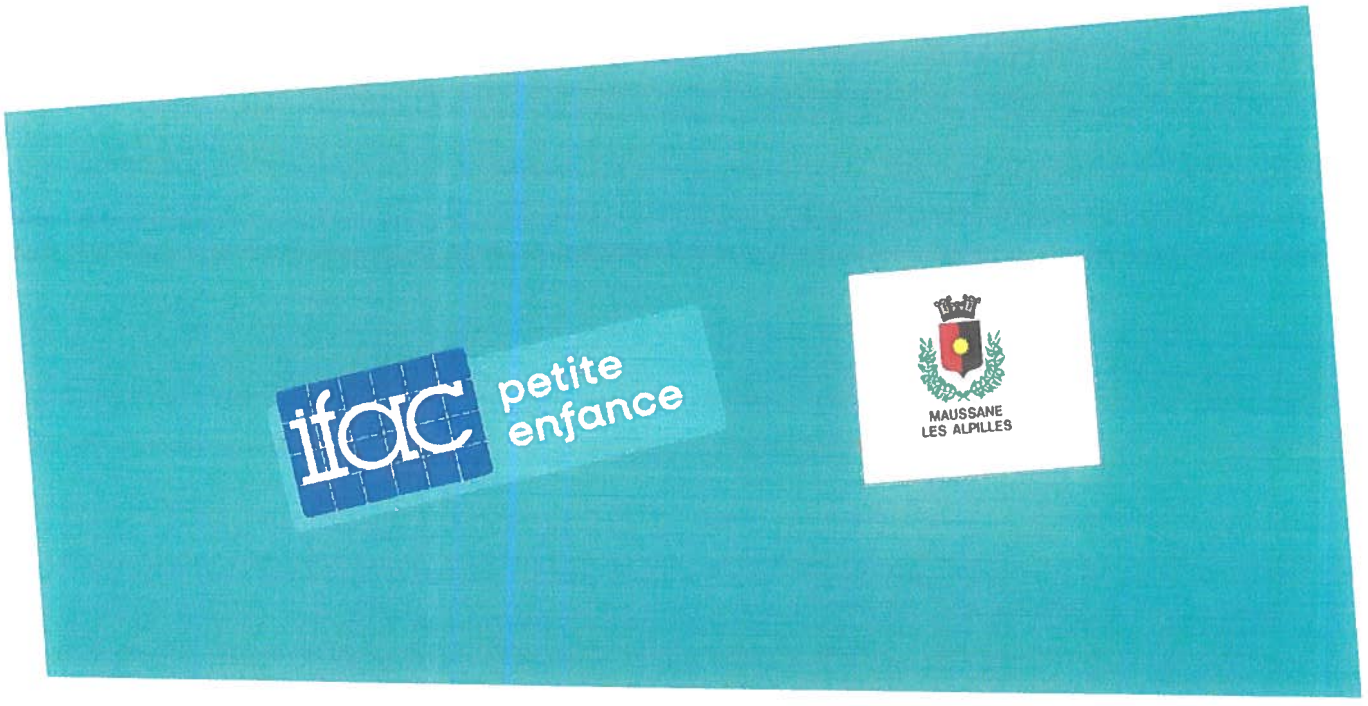

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I.1. Organigramme et encadrement

I.2. Mouvement de personnel

I.3. L'agrément

I.4. L'environnement de la crèche

II. INSCRIPTION

II.1. Public accueilli

II.2. Typologie des familles accueillies

III. BILAN DU PROJET PEDAGOGIQUE

III.1. Les valeurs de l'équipe de Le Rendez-vous des Tout Petits

III.2. Les objectifs du projet pédagogique

III.3. Activités au sein de la crèche :
III.4. Temps forts de l'année :
III.5. Formation du personnel :
III.6. Réunions

IV. TRAVAIL PARTENARIAL

IV.1. Les partenaires institutionnels
IV.2. Les intervenants extérieurs

V.TRAVAUX/AMENAGEMENTS ACHATS

V.1. Travaux effectués en 2024

V .2 Descriptif du matériel et du mobilier acheté

VI. PREVISIONNEL SUR L'ANNEE 2026

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

I PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

I.1 Organigramme et encadrement en septembre 2025 :

Coordinatrice petite enfance : Sandrine Kurzanski IPDE

Directrice : Mme VIALLA Catherine (Infirmière puéricultrice) : 0,91 ETP dont 0,045 en section et 0.075en RSAI

Continuité de direction : Mr JOURDAN Thomas (éducateur de jeunes enfants) 1 ETP

Infirmière puéricultrice : Eliane AKPA : 0,34 ETP

Auxiliaire de puériculture :
Mme FERRI Cecilia : 1 ETP
Mme TRIVES Florence : 0,85 ETP

Animatrice PE :
PARFAIT Béatrice : 0,71 ETP
BARTHELEMY Martine : 0,85 ETP
GRANIER Patricia : 0,62 ETP
BOUCHRI Loubna : 0,85 ETP
PORIOL Céline : 0,71 ETP
LELEU Lola : 0,5 ETP

Agent de service /Cantinière :
ROUX Suzan : 0,37 ETP
MIRA Véronique :0,34ETP
CANTELE Julie : 0,71 ETP en CDD

Total diplômées EJE, IDE, AP : (=5 professionnelles) = 3,23 ETP
Total CAP Petite Enfance : (= 6 professionnelles) = 4,24 ETP

Total encadrement = 7,4 7ETP

Total agent d'entretien ; **1,42 ETP**

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

I.2. Mouvement de personnel

-Retour de l'AP en congé maternité le 01 avril 2026.
- Après plusieurs remplaçantes infirmières, prise de poste de Mme AKPA en CDI le 01 novembre 2025

- Mme BOYER en arrêt maladie du 21 juillet au 31 décembre 2025 remplacée par Bouchri Loubna

- Agent de service cantinière :
Mi-temps thérapeutique de Mme ROUX du 24/01/2025 au 24/01/2026
Mi-temps thérapeutique de Mme Mira du 25/06/2025 au 31/12/2025.
Mme Cantele a été embauché en CDD pour combler les deux mi-temps thérapeutiques

I.3. L'agrément

La crèche dispose d'un agrément de 26 places +15% d'accueil en surnombre, ainsi réparties :
- 12 enfants/jour dans la section Bébés- moyens
- 18 enfants/jour dans la section Moyens- grands.

(30 enfants inscrits sur la journée)

L'équipe est répartie en deux sections :

- Trois professionnelles dans la section de bébés
- Trois professionnelles dans la section des moyens

L'éducateur de jeunes enfants intervient dans les deux sections, l'infirmière gère la santé de tous les enfants de la crèche et intervient en soutien sur la section des bébés moyens

I.4. L'environnement de la crèche

La crèche le rendez-vous des tout petits se situe à MAUSSANE les Alpilles .
Elle dispose d'un grand jardin clos, séparés en 3 parties : une spécifique à chaque section, et au milieu une pour les deux sections ;
Elle se situe à côté du parking Agora.

II. INSCRIPTIONS

53 enfants inscrits sur la période 2025.

II.1. Public accueilli :
Répartition par village :
-30 enfants de MAUSSANE LES ALPILLES
-18 enfants de PARADOU
-4 enfants des BAUX de PROVENCE
-1 enfant de FONTVIEILLE (Parent travaillant à MAUSSANE les Alpilles)
-1 enfant de TARASCON (parent travaillant à MAUSSANE les alpilles)

Aucun enfant en situation d'handicap.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

II.3 Typologie des familles accueillies

- 1 Famille monoparentale
- 3 Familles parents séparés

III. BILAN DU PROJET PEDAGOGIQUE

III.1 Les valeurs de l'équipe de Le Rendez-vous des Tout Petits :

Les valeurs éducatives de l'équipe

- L'enfant est un être actif, compétent et capable d'initiatives
- L'activité autonome est primordiale
- L'enfant est soutenu par l'adulte qui lui garantit une sécurité affective suffisante
- L'enfant rassuré, valorisé développe un sentiment de confiance en lui, cela lui permet de grandir harmonieusement.

C'est pourquoi, quotidiennement nous :

- Faisons confiance à l'enfant
- Valorisons et encourageons l'enfant
- Respectons les émotions de l'enfant
- Respectons l'intimité de l'enfant
- Portons la même attention à tous les enfants
- Ne mettons pas un enfant dans une position qu'il n'a pas acquise par lui-même
- Maîtrisons la parole au-dessus de la tête de l'enfant
- Respectons le rythme individuel de chaque enfant
- Proposons sans jamais forcer l'enfant
- Evitons les surnoms
- Ne posons pas d'étiquette
- Ne portons pas de jugement sur l'enfant et sa famille
- Ne brusquons pas l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes
- Laissons les doudou et sucettes à disposition
- Nous prenons le temps d'observer afin d'intervenir le moins souvent possible, car l'enfant a des grandes ressources pour faire par lui même

III 2 Les objectifs du projet pédagogique :

-Favoriser la socialisation pour permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe
-Assurer la sécurité affective pour permettre à l'enfant de découvrir le monde
-Encourager l'autonomie, la confiance en soi
- Bien vivre ensemble entre générations

III.3. Activités au sein de la crèche :

- cahiers de vie
- Ateliers autour des thèmes de saisons (galette des rois, carnaval…)
-Ateliers autour de Tchoupi et les émotions
-Ateliers de parcours de psychomotricité.
-Ateliers de motricité fine, d'activités manuelles.
- Ateliers de pâtisseries tous les mercredis matin.
-Intervenante musicale une fois par mois
-Ateliers d'éveil musical, de danse et de musique avec une animation qui a beaucoup plu : Boum avec découverte des disques vinyle et du tourne disque.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

- Atelier autour du livre : temps de lecture, par l'équipe ou en libre activité avec des Livres à dispositions

Sorties dans le village : Le jeudi matin les enfants sont allés au marché du village
Le vendredi matin sortie à la salle de sport AGORA
Le mardi matin, une fois par mois sortie à la médiathèque

III.4. Temps forts de l'année :

-Semaine des familles :
-Du 10 mars au 21 mars et du 17 au 28 novembre les parents et grands-parents ont été invités à venir partager des activités, des passions avec leurs enfants :
4 parents et une mamie ont répondu présent pour le mois de mars et 6 pour le mois de novembre :
Maquillage, musique, chants, lectures, pâtisseries, et boulangerie, initiation au foot, peinture
Cela a été un bon échange entre enfants, familles et professionnelles.

Exposition : Je joue avec Raymond :
Le 25 mars nous avons pu aller voir à l'espace AGORA une exposition proposée dans le cadre du festival des pitchouns et des mots et organisé sur le village par le relais petite enfance.

-Carnaval :
Le jeudi 27 mars les enfants étaient invités à venir déguisés sur la crèche.
Au programme : maquillage (atelier proposée par une maman), chants avec l'intervenante musicale, et présentation d'un petit spectacle par l'équipe.
Crêpes, Pignàtas et bonbons ont été les bienvenus.
Les pensionnaires de la maison de retraite sont venus nous rejoindre et ont participé à cette journée de fête

Spectacle offert par la mairie de MAUSSANE les Alpilles :
Les enfants de la section moyen grand accompagnés pour la plupart d'un de leurs parents sont allés voir un spectacle à la salle jean FAVIER : Direction Nord.

Photographe :
-Un photographe est venu le 05 mai et le 19 novembre. Les familles pouvaient commandées ensuite des portraits de leur enfant.

Spectacle :
18 juin : Spectacle à la crèche « Tinta et le livre magique » par la compagnie le tour du temps.

Ferme pédagogique :
19 juin : Venue à la crèche de la ferme de SEDONA

Familiarisation à l'école maternelle :
De mai à juin les enfants de MAUSSANE ont pu aller sur des matinées à l'école de MAUSSANE visiter et partager des activités

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Kermesse de fin d'année :

Fête de la crèche sur le thème de la féria le vendredi 04 juillet.
La journée a commencé par un atelier de maquillage proposé par une maman de la crèche.
Puis kermesse avec :
- ballon et panier de basket,
-pêche au canard,
-bulles,
-lancé de corde sur tête de taureau (prêté par un parent)
-Chamboultout
La matinée s'est terminée par une course de faux taureau.

Le soir les familles ont été invitées à venir partager une collation avec leur enfant sur la crèche.

Rentrée de septembre :

La crèche a réouvert ses portes le 26 Aout 2025.
L'équipe s'est retrouvée la veille le lundi 25 aout pour une journée pédagogique afin de préparer la rentrée des enfants.

Cette année, 12 nouveaux enfants ont été accueilli en section bébé et 4 en section moyens grands.
Les nouvelles familles ont été invitées à rester la demi-journée à la crèche, le nombre de jour qu'elles le souhaitaient, afin de connaître, et d'apprivoiser en douceur ce nouveau lieu de vie de leur enfant.

-Réunion d'équipe le mardi 23 septembre :
Première réunion d'équipe de la rentrée, afin de définir les thèmes et temps forts de l'année 2025/2026, préparer la réunion parent, et réfléchir au fonctionnement de chaque section.

Chez les tout petits le thème sera la découverte de la nature au fil des saisons et chez les plus grands, c'est Elmer l'éléphant qui accompagnera les enfants tout au long de l'année pour découvrir le monde.

Fête de Noël :
Le 09 décembre la fête de noël a eu lieu sur la crèche : spectacle par la compagnie tour de lune, participation de l'intervenante musicale, gouter de Noel et venue du père noël.
Le soir les familles étaient invités à un petit gouter au sein de la crèche.

Partenariat avec l'ehpad de la vallée des baux :
Les échanges ont continué toute l'année : avec la venue des résidents pour le carnaval de la crèche, et depuis octobre tous les mois une animation est prévue soit à la crèche soit à la maison de retraite ;
Ce sont vraiment des moments riches en partage et émotions ;

III.5. Formation du personnel :
-La directrice a participé au séminaire petite enfance proposé par l'IFAC le 06 et 07 Mai
Au programme : échange et rencontre entre directeurs de crèche de l'IFAC,
Formation avec l'institut petite enfance Boris CYRULNYK sur le thème : Réfléchir et débattre pour révolutionner en douceur la pratique au quotidien notamment sur les temps de repas, de familiarisations et le mixage des âges dans les sections.

- le 18 juin : Journée pédagogique et formation de l'équipe sur l'éveil musical par L'organisme « enfance et éveil ».

-le 15 octobre : journée pédagogique en interne :
Le matin : -Réflexion sur les temps de transmission avec les familles
L'après-midi : -Création d'une charte du sommeil et du repas à l'aide du référentiel petite Enfance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

-Réflexion sur les règles de vie à la crèche.
- Préparation de la journée Cocooning

III.6. Réunions :

Réunion conseil de crèche :
Il y a eu trois conseils des parents organisés sur la crèche :
01 avril : Point sur l'année en cours.
07 juillet : Bilan année 204/2025
20 novembre : présentation des thèmes et projets de l'année 2025/2026.
Les parents ont été très impliqués lors de ces réunions ce qui a permis un échange constructif permettant des nouveaux projets comme les journées à thèmes, la mise en place d'une deuxième tablette pour badger ….

Réunion parents :
Le jeudi 02 octobre, les parents ont été conviés à une réunion d'information préparé par toute l'équipe.

Stagiaires :
Nous avons reçu et accompagné :
- Une stagiaire de second service à la personne
- une stagiaire auxiliaire de puériculture
-une stagiaire scolarisée en maison familiale rurale -CFA « Rhône-alpilles, objectif : découvrir et s'initier à des activités d'animation sur des temps loisirs
-une stagiaire cap AEPE
-une stagiaire terminale : découverte des métiers ;

IV. TRAVAIL PARTENARIAL

IV.1. Les partenaires institutionnels
- la Mairie
- la CAF
- France Travail
- les Missions Locales de Saint Martin de CRAU et Saint Rémi de PROVENCE
- la médiathèque benjamin PRIAULET
- Relais petite enfance alpilles montagnette.
-L'école maternelle de MAUSSANE les Alpilles
- Ehpad de la vallée des baux

IV.2. Les intervenants extérieurs
-Intervenant musique
- compagnie tour de lune pour deux spectacles à la crèche.
-La ferme de SEDONA

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

V. TRAVAUX-AMENAGEMENTS -ACHATS

V.1 Travaux effectués en 2025 :

Travaux réalisés par les factotums :
Changement de la poignée de la porte de la section moyen grands
Réparation de la porte ouverture facile incendie section moyens grands
Fixation des barrières extérieures de la cour
Pose de protèges angles
Pose de plinthes

Préparation des devis pour une demande de subvention caf pour travaux de mise en conformité au référentiel demandé par la PMI ;
-Ajout d'hublots sur portes intérieures
-changement de 5 portes en aluminium pour des portes anti-pincements de doigt
-Changement de la porte coulissante de la baie vitrée de la section grand donnant sur le jardin par une porte sécurisée.
-réfection du sol souple autour du toboggan
-Réfection de la clôture et des séparations de la cour de la crèche.

Accord de la caf : le 15/12/2025

V.2 Descriptif du matériel et du mobilier acheté :

-1 souffleur pour nettoyer la cour
-1 tente cabane pour la section des bébés moyens.
-3 tables rectangulaires pour l'extérieur
-Verres et coupelles en verre pour remplacer la vaisselle en plastiques interdites.
-Protège angles pour les angles de mur.
-Bavoirs et gants de toilettes
-matériel pédagogique pour les deux sections.
-Fournitures papeteries pour travaux manuels.

VI. PREVISIONNEL SUR L'ANNEE 2026 :

Nous continuerons le projet pédagogique créé en septembre 2024 et notamment les actions ouvertes sur le monde extérieur.

Nous continuerons à proposer des journées à thèmes :
- la différence en avril
- l'espace sans jouet en mai
- plage en juin
-Pyjamas en novembre
-Pull moche en décembre

Nous proposerons des semaines des familles une fois par trimestre où parents et grands-parents seront invitées à venir faire une activité dans la section ou il y a leurs enfants.

Nous continuerons les partenariats avec :
-La maison de retraite
-L'école maternelle

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

-La médiathèque
-le relais petit enfance ;

Nous organiserons 3 journées pédagogiques :
-01 avril : Rencontre inter crèche de l'IFAC
-24 aout : Journée de pré rentrée
- Au 4 -ème trimestre 2026 : Formation de gestes de premiers secours petite enfance et maniement des extincteurs.

Travaux prévus en 2026 :
Mise en conformité au référentiel demandé par la PMI :
-Ajout d'hublots sur portes intérieures
-changement de 5 portes en aluminium pour des portes anti-pincements de doigt
-Changement de la porte coulissante de la baie vitrée de la section grand donnant sur le jardin par une porte sécurisée.
-réfection du sol souple autour du toboggan
-Réfection de la clôture et des séparations de la cour de la crèche.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Compte Rendu financier 2025 Crèche Le Rendez-vous des Tout Petits – Maussane-les-Alpilles

Dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), la ville de Maussane-les-Alpilles a confié la gestion de la structure petite enfance nommée Le Rendez-vous des Tout Petits à Ifac, depuis le 26 août 2024.

Cette structure accueille 26 enfants et est ouverte de 8h00 à 18h00.

Pour l'année 2025, la structure a été ouverte 229 jours calendaires ce qui représenterait 45,8semaines d'ouverture.

Il y a eu 4 semaines prévues de fermeture : 3 semaines au mois d'août 2025 et 1 semaine fin décembre 2025

3 journées pédagogique pour le personnel le :

-Mercredi 18 juin 2025

-Lundi 25 Aout 2025

-Mercredi 15 octobre 2025

Les Données d'exploitation 2025

Les taux d'occupation facturés et réalisés :

	Taux d'occupation réalisé	Taux d'occupation facturé
Prévisionnel	76.42%	83%
Réel	73.76%	79.69%

Le taux de facturation se situe ainsi au-dessus de 107 %, avec un taux d'environ 108 %, résultant du rapport entre le taux d'occupation facturé (79,69 %) et le taux d'occupation réalisé (73,76 %).

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Les données d'exploitation :

DONNEES D'EXPLOITATION	REALISE 2024	PREVISIONNELLE 2025	REALISE 2025
facturé/réalisé	109,1%	108,6%	108,0%
Nombre d'enfants inscrits	34	36	53
Nombre d'heures réalisées	15 300	45 500	43 915
Nombre d'heures facturées	16 688	49 418	47 450
Taux d'occupation réalisé de la structure	71,76%	76,42%	73,76%
Taux d'occupation facturé de la structure	**78,27%**	**83,00%**	**79,69%**
Capacité d'accueil (en Heure)	21 320	59 540	59 540
Participation familiales déductible de PS	33 405	101 801	105 262
Montant du droit (année 2024)	71 829	217 360	207 619
% de Ressortissant régime Gal	98,12%	98,12%	98,12%
montant prévisionnel PSU CAF	6,14 €	6,51 €	6,68 €
Poids Famille dans PSU	*31,7%*	*31,9%*	*33,6%*
Poids CAF dans PSU	*68,3%*	*68,1%*	*66,4%*
Nb De berceaux	26	26	26

La fréquentation :

	REEL 2024	PREV 2025	REEL 2025
Nombre d'enfants inscrits	34	36	53
Nombre d'heures réalisées	15 300	45 500	43 915
Nombre d'heures facturées	16 688	49 418	47 450
Taux de Facturation	**109,1%**	**108,6%**	**108,0%**

	REEL 2024	PREV 2025	REEL 2025
Taux d'occupation réalisé	71,76%	76,42%	73,76%
Taux d'occupation financier	78%	83%	80%

	REEL 2024	PREV 2025	REEL 2025
Participation moyenne famille/heure	2,00 €	2,06 €	2,22 €

La fréquentation de fin aout à décembre 2025 de la structure n'est pas à la hauteur de ce que nous avions prévu.
Le taux d'occupation réalisé moyen est au-dessous de 80%, avec la période de rentrée et de familiarisation des enfants.
La crèche a accueilli 53 enfants, ce qui représente 2,038 enfants par place.

Fréquentation des enfants accueillis
En 2025, le nombre moyen d'enfants présents quotidiennement a été de **24,2 enfants**.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

La répartition des enfants accueillis a évolué au cours de l'année :

- Du 1er janvier au 1er août 2025, la structure a accueilli 14 enfants en section bébés-moyens et 23 enfants en section moyens-grands, dont 2 enfants périscolaires.
- Du 26 août au 31 décembre 2025, les effectifs sont passés à 16 enfants en section bébés-moyens et 26 enfants en section moyens-grands, dont 4 enfants périscolaires.

Pour rappel, la capacité d'accueil quotidienne du multi-accueil est de 30 places, réparties entre 12 places en section bébés-moyens et 18 places en section moyens-grands.
La structure bénéficie d'un agrément de 26 berceaux. Le chiffre de 30 places correspond à la possibilité réglementaire d'accueil en surnombre, dans la limite de 115 % de la capacité agréée. Cette modulation, autorisée pour les établissements d'accueil du jeune enfant, permet d'optimiser le taux d'occupation et de répondre au mieux aux besoins des familles, tout en respectant le plafond des 115 % en moyenne, sans surcoût pour la collectivité.
Ces effectifs témoignent d'une fréquentation soutenue de la structure tout au long de l'année, avec une adaptation régulière des accueils en fonction des besoins des familles et des départs vers l'école maternelle.

Différence entre les heures réelles réalisées/facturées et les heures réalisées/facturées prévisionnelles :

Les besoins exprimés par les familles se sont révélés inférieurs aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget prévisionnel. En effet, la majorité des contrats d'accueil sont concentrés sur une plage horaire comprise entre **9h00 et 17h00**, alors que le prévisionnel avait été construit en tenant compte de l'amplitude totale d'ouverture de la crèche. Cette différence entre les horaires théoriques et les besoins réels des familles a eu un impact sur le volume d'heures facturées et sur l'activité réalisée.

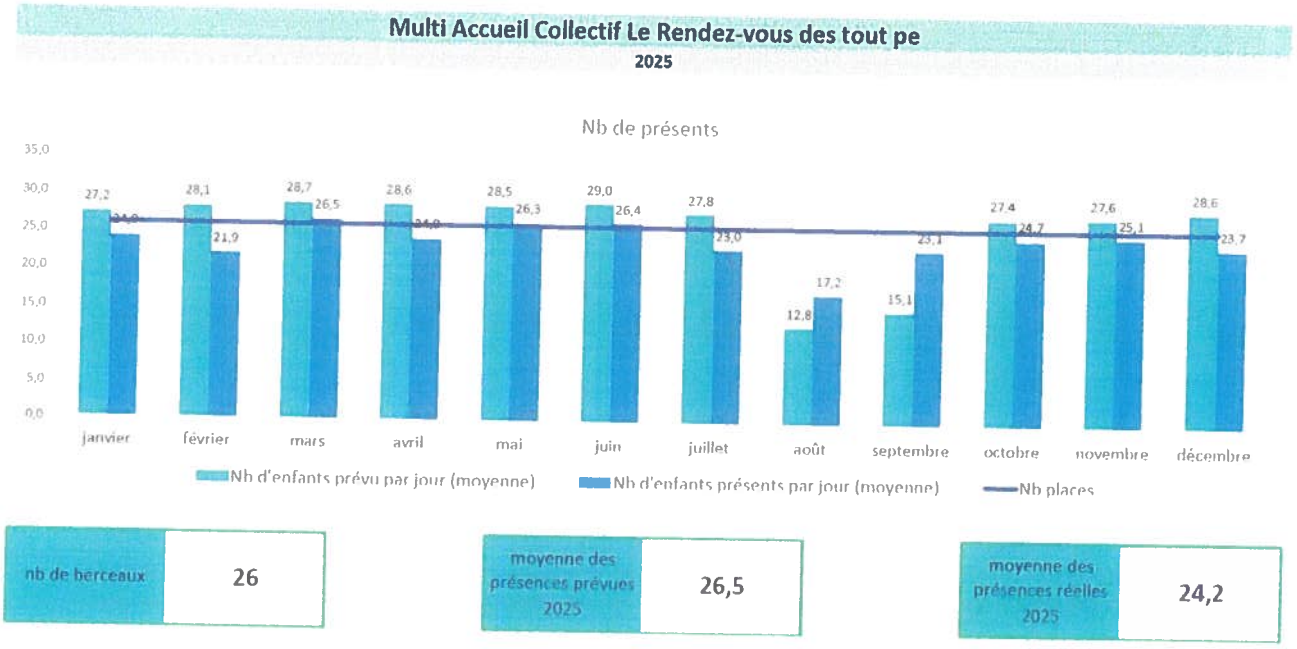

nb de berceaux	26
moyenne des présences prévues 2025	26,5
moyenne des présences réelles 2025	24,2

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

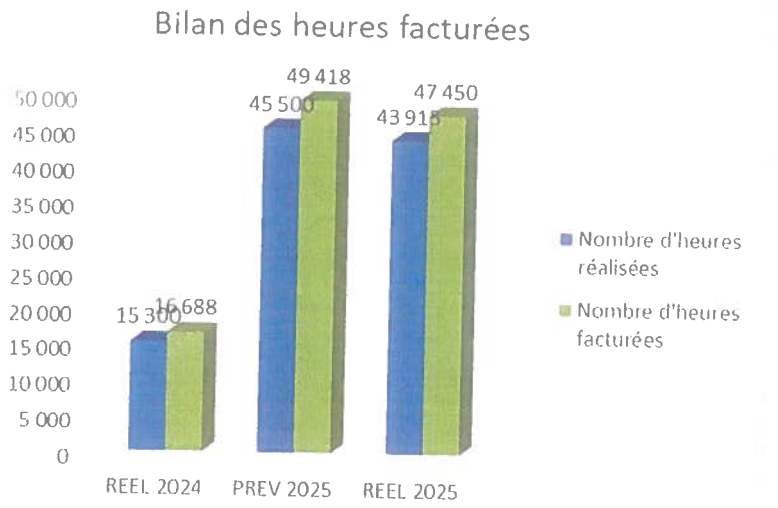

Le pourcentage d'heures facturées est inférieur aux prévisions.

La structure n'a pas reçu d'enfant en situation de Handicap en 2025.
Sur les 43 915 heures de présence des enfants, 41 981 heures ont été faites dans le cadre de contrats d'accueil régulier (soit 96%) et 1 934 heures en Accueils occasionnels (4,40%).

Le tableau ci-dessous détaille les heures facturées :

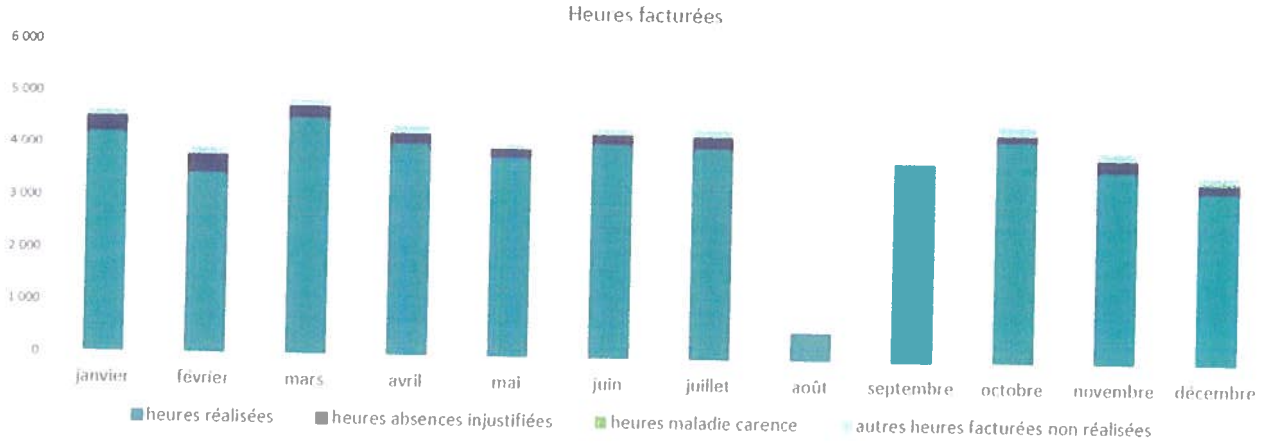

Dans le tableau ci-dessous nous pouvons observer en détail les taux de facturation :

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

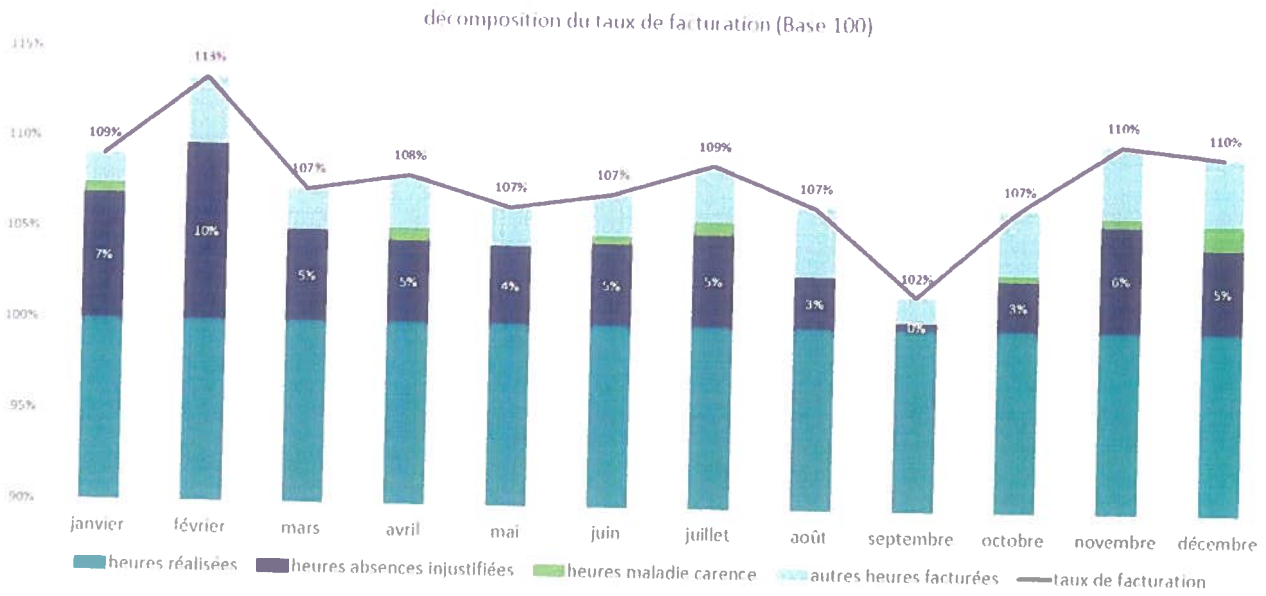

Les contrats des enfants :

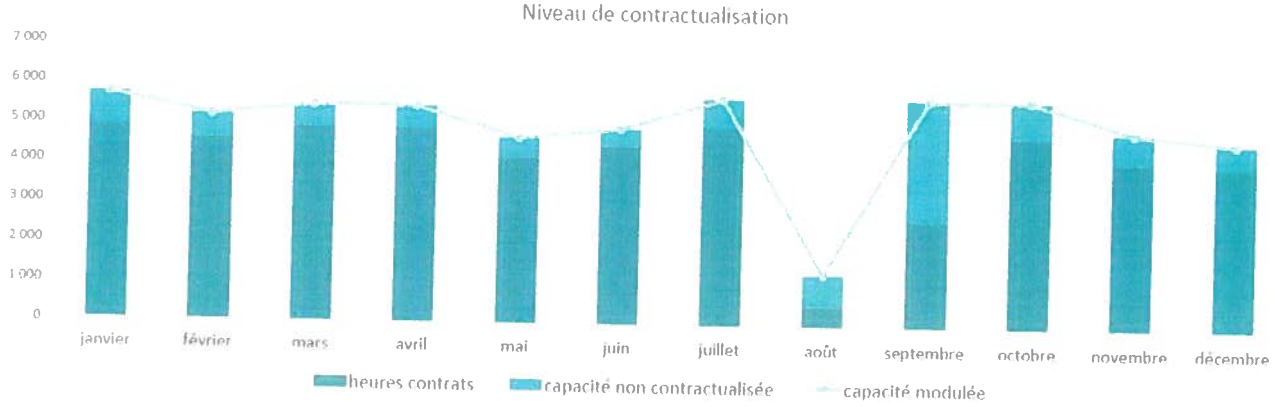

Tx de contractualisation 2025	82,8%
Impact de la modulation	0,0%
Ratio heures contrat / capacité modulée	82,8%

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

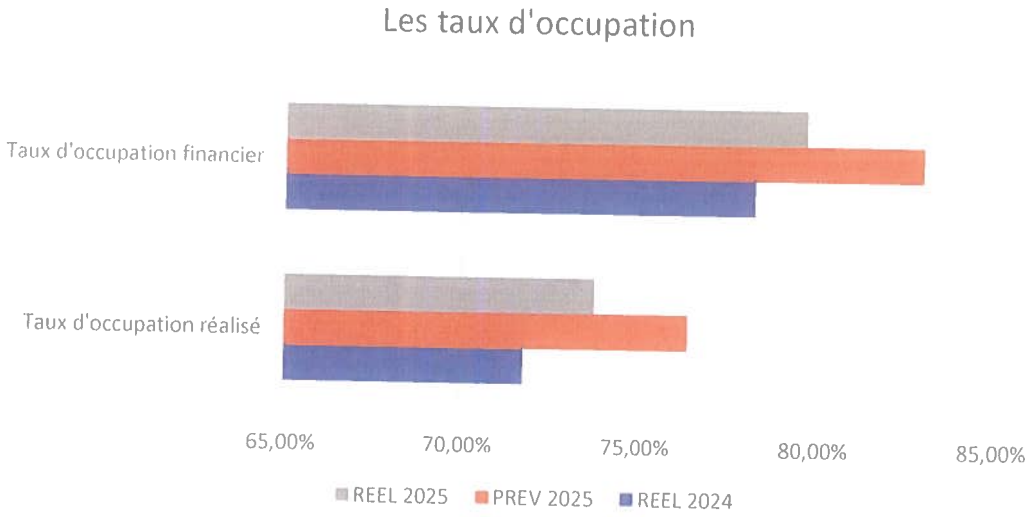

Le taux d'occupation réel en 2025 :

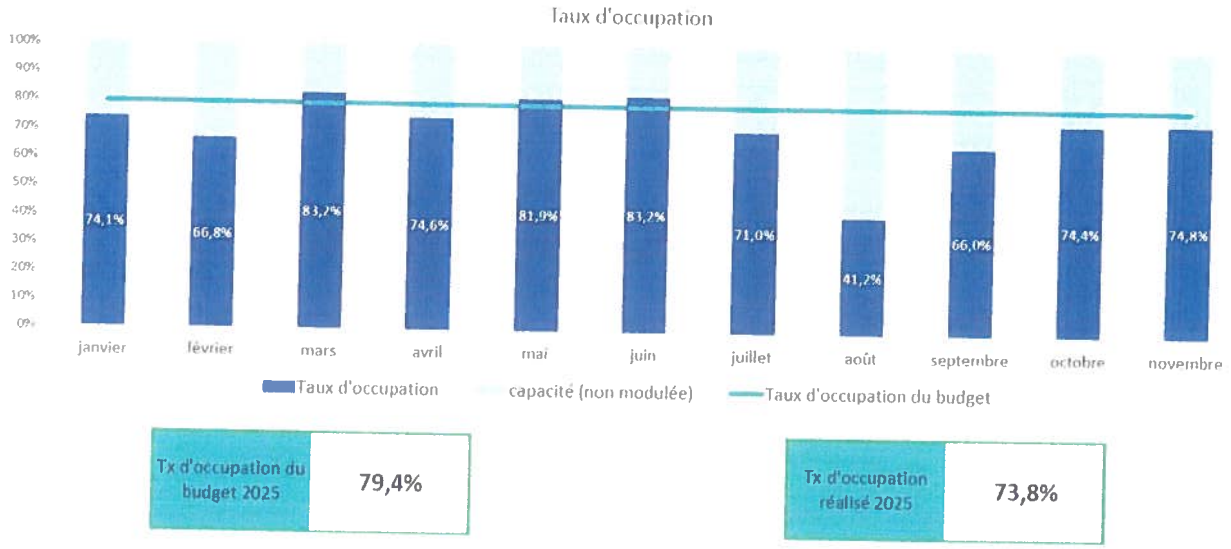

Tx d'occupation du budget 2025	79,4%

Tx d'occupation réalisé 2025	73,8%

Concernant la facturation auprès des familles :

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

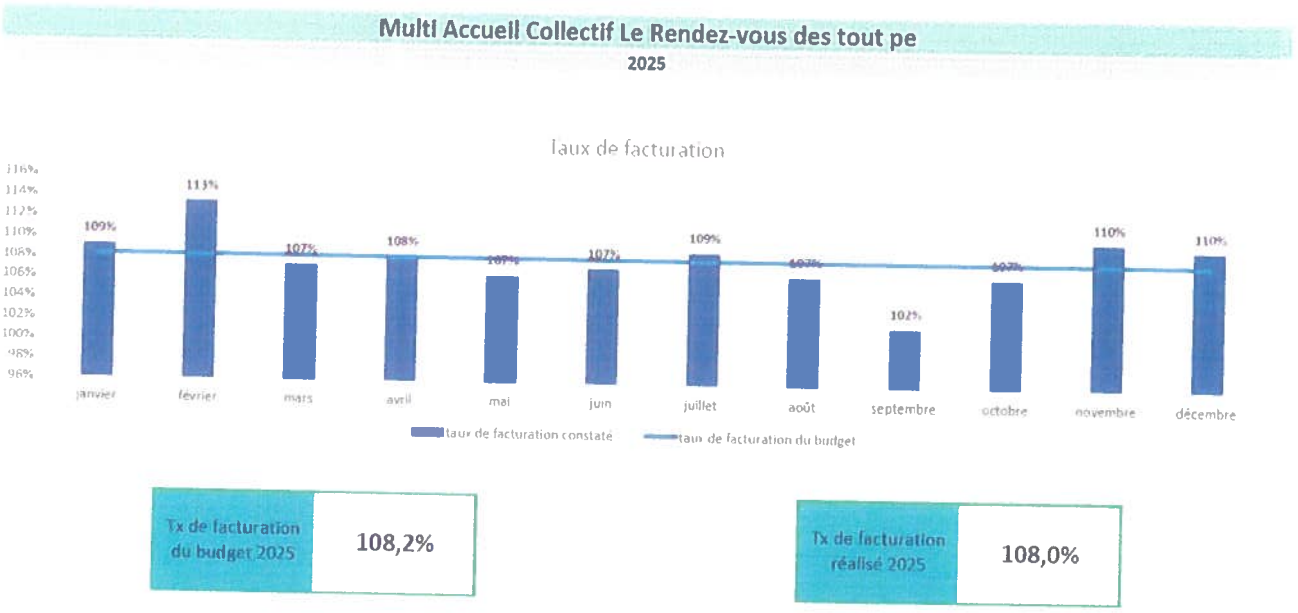

En 2025, le tarif horaire moyen des familles s'établit à 2,22 € et est supérieur par rapport au prévisionnel de 2,06 €.

Évolution du tarif moyen facturé aux familles :

Le tarif moyen facturé aux familles est passé à 2,22 € par heure, soit une augmentation de 0,16 € par heure, en comparaison au prévisionnel.

Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation des planchers et plafonds de ressources de la CAF, intervenue en septembre 2025, qui sert de base au calcul de la participation familiale dans le cadre du barème national PSU.

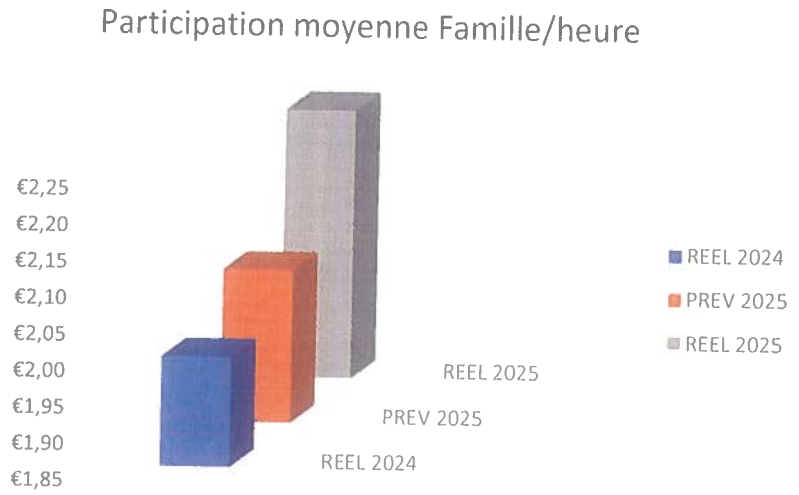

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Les données financières 2025

Tout au long de la période, l'ifac a été soucieux de la dépense publique et du contexte socio-économique du territoire sur lequel il intervient. Nous avons recherché systématiquement à rationaliser nos coûts tout en permettant la continuité et le développement du service public avec une exigence de qualité.

Le Compte Rendu Financier pour l'année 2025 pour la gestion du MAC Le Rendez-vous des Tout petits, affiche les **données suivantes :**

	CR 2024	Prev 2025	CR 2025
Total des charges de fonctionnement	227 833,90 €	564 322,00 €	535 488,00 €
Total des produits	200 446,87 €	564 322,00 €	565 679,00 €
Résultat	- 27 387,03 €	- €	30 191,00 €
Participation ville de Maussane	39 280,68 €	117 842,00 €	118 921,00 €
Nb de berceaux	26	26	26

1- LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils se composent de la participation des familles, des financements de la CAF et la MSA, de la participation financière de Maussane-les-Alpilles et du Conseil départemental 13.

Les produits d'exploitation enregistrés dans notre compte de résultat s'élèvent à 565 679 €, un montant globalement conforme à notre prévisionnel.

Le Barème 2025 de la prestation de service unique PSU retenu est de **6.68€/h**. pour un taux de facturation supérieur à 107% (avec fourniture de couche et de repas, voir tableau ci-dessous)

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

· Prestation de service unique (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans

		Prix plafonds par heure réalisée	Taux de la PS	Prestation de service par heure facturée
Eaje fournissant les couches et les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	10,25 €	66,00%	Prix plafond retenu (1) x taux de la PS
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	23,81 - 12,67 x Taux de facturation	66,00%	
	taux de facturation supérieur à 120%	8,60 €	66,00%	
Eaje ne fournissant pas les couches ou les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	9,92 €	66,00%	
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	23,48 - 12,67 x Taux de facturation	66,00%	
	taux de facturation supérieur à 120%	8,27 €	66,00%	

(1) le prix plafond retenu correspond au minimum entre le prix de revient calculé de l'équipement (total des charges / total des heures réalisées) et le prix plafond fixé annuellement par la Cnaf
Des exemples de calculs des prix plafonds sont communiqués en annexe des présents barèmes

Indicateur	Valeur
Capacité agréée	26
Montant facturé	47 450,00 €
Montant réalisé	43 915,00 €
Taux de facturation	108,05%
Taux horaire	10,12
Taux d'occupation réel	73,8%
Prix de revient	6,51
Taux PSU réel	6,68

La participation moyenne des familles s'établit à 2.22 €/heure (supérieure au prévisionnel : 2.06 €/heure) soit une participation totale des familles de **105 261.73 €.**

Comme expliqué, le tarif moyen facturé aux familles est passé à 2,22 € par heure, soit une augmentation de 0,16 € par heure.

Appliquée aux 43 915 heures réalisées en 2025, cette hausse représente un produit complémentaire théorique de :

0,16 € × 43 915 heures = 7 026,40 €

Toutefois, ce montant doit être interprété avec prudence. L'évolution des recettes familles ne résulte pas uniquement de la revalorisation des plafonds et planchers CAF. Elle peut également être influencée par :

- l'évolution de la composition des familles accueillies ;
- les changements de revenus des familles ;
- la répartition des contrats d'accueil (temps partiel, temps plein, occasionnel) ;
- les entrées et sorties de familles en cours d'année.

La hausse du tarif moyen constatée est donc principalement liée aux évolutions du barème CAF, mais peut également traduire une évolution du profil des familles accueillies.

À noter que la CAF ne verse pas ces 7 026,40 €. Ce montant correspond à une augmentation des participations familiales. La CAF intervient séparément via la PSU et la CTG.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

La participation totale de la CAF s'élève à **333 771 €,** répartie comme suit :

- 240 728 € au titre de la CAF ;
- 3 978 € versés par la MSA ;
- 89 065 € au titre de la CTG.

La participation de la commune est de **118 921 €** pour 2025, cette somme est prévue dans le cadre de la DSP.

2- LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation enregistrées dans notre compte de résultat s'élèvent à 535 491 €, soit une diminution significative de 5,10 % par rapport au prévisionnel de 564 322 €.

A- Les charges du personnel à

L'effectif affecté au fonctionnement du multi-accueil représente **9,76 ETP**, répartis entre **8,34 ETP de professionnels** et **1,42 ETP d'agents de service**, dont 7,47 ETP dédiés à l'encadrement auprès des enfants.

Cet effectif comprend la directrice, l'éducateur(trice) de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les agents petite enfance ainsi que les agents de service.

La coordinatrice Petite Enfance n'est pas comptabilisée dans cet effectif, son temps de travail étant intégré aux frais de siège. Elle intervient en appui des équipes sur des missions transversales de coordination, de gestion, d'accompagnement des directrices et de suivi des projets des établissements.

L'équipe encadrante selon les normes en vigueur auprès des enfants devrait être de 4,5 ETP (1 professionnelle pour 6 enfants)

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

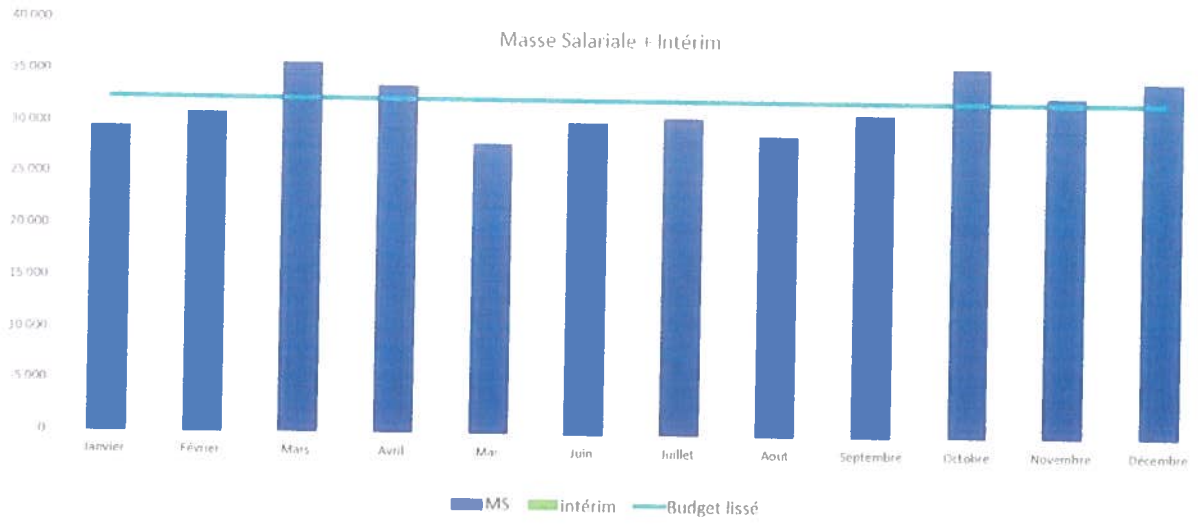

Il se répartit ainsi :

Fonction	Qualification / précision	ETP	Observations
Responsable de structure	Infirmière puéricultrice DE	0,91	Dont **0,045 ETP en section** et 0,075 ETP en RSAI
Éducateur de jeunes enfants	DE	1	
Infirmière	DE	0,34	
Auxiliaires de puériculture	DE AP	1,85	
Agents Petite Enfance	CAP AEPE	4,24	
Total ETP Equipe diplômée		**8,34**	
Total équipe à l'encadrement en section		**7,47**	Auprès des enfants
Cuisine et ménage		1,42	
TOTAL EQUIPE		9,76	

Cet effectif a été valorisé sur la base de la Convention Collective de l'Animation et des accords internes de l'association. Le Montant brut des salaires s'élève pour 2025 à : **278 995 €.**

Les taxes sur salaires et versements assimilés (taxes, versement transport, participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle et de l'effort à la construction) s'élèvent à hauteur de **31 779 €**.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Les taux de charges patronale appliqués sont ceux en vigueur en 2025 à hauteur de **68 188 €** (Urssaf, mutuelle, retraite, prévoyance, cotisation Assedic).

Le coût total des salaires : **378 962 €.**

Les charges de personnel représentent 378 962 € (cpte 64 : 347 183 € + cpte 63 taxes sur salaires : 31 779 €), soit 71 % des charges, et constituent à ce titre le premier poste de dépense de la structure.
Elles correspondent à un effectif de 9,76 ETP, dont 8,34 ETP de professionnels diplômés auprès des enfants et 1,42 ETP d'agents de service.
Cet effectif traduit un choix assumé de qualité d'accueil : l'équipe d'encadrement déployée dépasse le minimum réglementaire (encadrement requis d'environ 4,5 ETP au regard du taux d'un professionnel : 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs), garantissant la sécurité affective et physique des enfants, un accompagnement individualisé et la continuité du service en cas d'absence. L'effectif a été valorisé sur la base de la Convention Collective de l'Animation ECLAT et des accords internes de l'association.
Ce poste illustre la maîtrise rigoureuse de la masse salariale : il s'établit 26 608 € en dessous du budget prévisionnel (−7,1 %).
Cette économie résulte notamment du départ d'une salariée affectée à l'entretien des locaux, l'effectif des agents de service ayant été ramené de 1,86 à 1,42 ETP sans dégradation du service, l'organisation du travail ayant été réajustée en conséquence.

remplacer par ETP N-1 Vs. ETP N

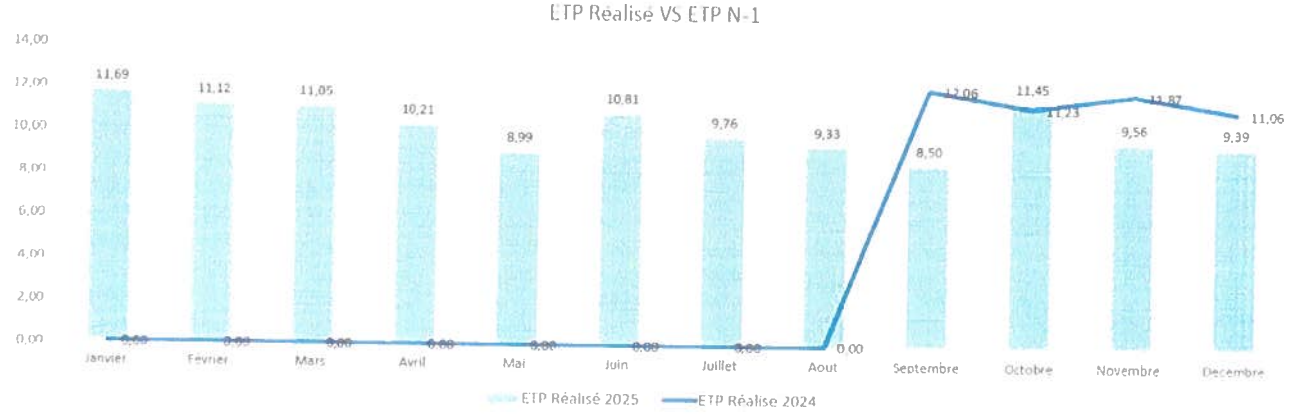

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Relevé individuel pour l'année 2025

Association : *1000 IFAC*

Alias	Designation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total Annuel
Personne : 030349 : AKPA, Eliane														
BRUT.MONTANT	Brut											1 189,20	1 036,46	2 225,66
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur											-678,89	-653,11	-1 332,00
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste											1 868,09	1 689,57	3 557,66
Personne : 036163 : DHIBI, Nabila														
BRUT.MONTANT	Brut	1 143,27												1 143,27
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-547,87												-547,87
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 691,14												1 691,14
Personne : 037284 : ROUX, Suzan														
BRUT.MONTANT	Brut	76,82	449,05	1 404,26	182,53	585,93	771,34	836,92	1 466,88	829,36	720,42	720,42	776,76	8 820,69
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-74,68	-138,79	-303,58	-105,37	-169,79	-206,91	-220,36	-365,96	-226,08	-200,67	-201,31	-213,45	-2 426,95
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	151,50	587,84	1 707,84	287,90	755,72	978,25	1 057,28	1 832,84	1 055,44	921,09	921,73	990,21	11 247,64
Personne : 037287 : GRANIER, Patricia														
BRUT.MONTANT	Brut	1 279,37	1 009,69	1 273,91	1 453,84	1 329,81	1 329,81	1 329,81	1 044,69	1 272,71	1 307,58	1 307,58	1 307,58	15 246,38
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	618,34	18,14	425,99	448,57	398,86	398,86	398,85	284,77	389,43	406,23	407,63	403,85	4 663,21
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 897,71	991,55	1 699,90	1 902,41	1 728,67	1 728,67	1 728,66	1 329,46	1 662,14	1 713,81	1 715,21	1 711,43	19 909,62
Personne : 037290 : JOURDAN, Thomas														
BRUT.MONTANT	Brut	1 251,55	1 312,32	2 163,49	1 824,26	3 131,25	2 730,99	2 730,99	2 790,55	2 745,29	2 797,68	2 745,29	2 745,29	28 968,95
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-663,72	-573,23	-1 133,82	-902,90	-1 590,25	-1 382,34	-1 382,34	-1 426,95	-1 398,68	-1 424,85	-1 402,73	-1 397,48	-14 679,29
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 915,27	1 885,55	3 297,31	2 727,16	4 721,50	4 113,33	4 113,33	4 217,50	4 143,97	4 222,53	4 148,02	4 142,77	43 648,24
Personne : 037294 : PARFAIT, Béatrice														
BRUT.MONTANT	Brut	1 758,85	1 758,85	1 908,85	1 808,85	1 808,85	1 808,85	1 808,85	1 819,06	1 819,06	1 651,00	1 819,06	1 819,06	21 589,19
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-759,70	-759,70	-917,44	-812,28	-812,27	-812,27	-812,27	-823,66	-823,31	-742,83	-826,72	-819,48	-9 721,93
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	2 518,55	2 518,55	2 826,29	2 621,13	2 621,12	2 621,12	2 621,12	2 642,72	2 642,37	2 393,83	2 645,78	2 638,54	31 311,12
Personne : 037313 : MAQUEDA, Laurie														
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-30,65	-30,65	-30,65	-30,65	-30,65	-30,65	-30,65	-30,65	-65,69	4,39	-30,65	-30,65	-367,80
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	30,65	30,65	30,65	30,65	30,65	30,65	30,65	30,65	65,69	-4,39	30,65	30,65	367,80
Personne : 037314 : FERRI, Cécilia														
BRUT.MONTANT	Brut	80,87	287,97	1 164,20	2 305,81	-2 305,38	-2 070,71			2 320,11	2 336,08	2 382,41	2 382,41	8 883,77
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-94,52	-155,53	-497,70	-849,87	1 089,19	907,48	-35,64	-35,64	-1 127,36	-1 134,65	-1 024,60	-882,55	-3 841,39
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	175,39	443,50	1 661,90	3 155,68	-3 394,57	-2 978,19	35,64	35,64	3 447,47	3 470,73	3 407,01	3 264,96	12 725,16
Personne : 037315 : BROUILLET, Laurie														
BRUT.MONTANT	Brut	986,64	1 110,37	1 423,22	1 335,22	1 335,22	1 335,22	746,93	1 130,27	729,02				10 132,11
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-518,55	-124,29	-524,90	-434,41	-434,73	-434,74	-254,83	-377,50	-320,67				-3 424,62
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 505,19	1 234,66	1 948,12	1 769,63	1 769,95	1 769,96	1 001,76	1 507,77	1 049,69				13 556,73
Personne : 037316 : BOYER, Marine														
BRUT.MONTANT	Brut	1 715,02	1 675,77	1 855,77	1 735,77	1 735,77	1 735,77	1 457,87	382,08	-1 694,95	1 731,35	20,58	30,28	12 381,08
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-464,43	-452,54	-642,96	-515,78	-516,30	-516,29	-427,02	-78,73	439,19	-543,83	-55,52	-65,36	-3 839,57
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	2 179,45	2 128,31	2 498,73	2 251,55	2 252,07	2 252,06	1 884,89	460,81	-2 134,14	2 275,18	76,10	95,64	16 220,65

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Relevé individuel pour l'année 2025

Association : *1000 IFAC*

Alias	Designation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total Annuel
Personne : 037317 : MIRA, Véronique														
BRUT.MONTANT	Brut	1 296,21	1 296,21	548,99	379,90	-8,46	319,42	533,45	1 159,41	938,70	597,71	664,94	801,09	8 527,57
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-308,07	-308,08	-145,54	-150,46	-29,54	-126,25	-158,18	-295,99	-246,51	-174,46	-189,47	-215,41	-2 347,96
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 604,28	1 604,29	694,53	530,36	21,08	445,67	691,63	1 455,40	1 185,21	772,17	854,41	1 016,50	10 875,53
Personne : 037318 : PALOMBA, Céline														
BRUT.MONTANT	Brut	1 360,66	1 360,66	1 510,66	1 410,66	1 410,66	1 410,66	1 410,66	1 478,59	1 478,59	1 420,87	1 420,87	1 420,87	17 094,41
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-331,24	-331,23	-485,05	-382,50	-382,52	-164,37	-382,52	-412,06	-412,11	-320,72	-358,36	-354,66	-4 317,34
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 691,90	1 691,89	1 995,71	1 793,16	1 793,18	1 575,03	1 793,18	1 890,65	1 890,70	1 741,59	1 779,23	1 775,53	21 411,75
Personne : 037349 : VIALLA, Catherine														
BRUT.MONTANT	Brut	2 972,46	2 972,46	3 246,75	3 063,89	3 063,89	3 063,89	3 063,89	3 076,96	3 076,96	3 076,96	3 076,96	3 076,96	36 832,03
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-1 593,49	-1 593,49	-1 741,67	-1 642,89	-1 642,90	-1 642,90	-1 642,90	-1 650,23	-1 650,23	-1 650,23	-1 654,85	-1 645,61	-19 751,39
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	4 565,95	4 565,95	4 988,42	4 706,78	4 706,79	4 706,79	4 706,79	4 727,19	4 727,19	4 727,19	4 731,81	4 722,57	56 583,42
Personne : 037360 : TRIVES, Florence														
BRUT.MONTANT	Brut	1 867,95	1 867,95	2 086,53	1 940,81	1 547,36	1 704,74	1 270,99	1 953,07	1 565,59	838,38	1 734,24	2 006,47	20 384,08
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-661,98	-661,97	-894,25	-739,36	-543,15	-606,46	-431,96	-714,78	-550,12	-276,54	-660,10	-770,49	-7 511,16
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	2 529,93	2 529,92	2 980,78	2 680,17	2 090,51	2 311,20	1 702,95	2 667,85	2 115,71	1 114,92	2 394,34	2 776,96	27 895,24
Personne : 037353 : ARNOUS, Lydie														
BRUT.MONTANT	Brut	-382,29	188,06											-194,23
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	123,74	-132,86											-9,12
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	-506,03	320,92											-185,11
Personne : 037384 : BARTHELEMY, Martine														
BRUT.MONTANT	Brut	1 673,13	1 985,09	2 165,01	2 045,01	1 714,07	1 418,05	2 045,01	2 015,63	1 934,84	2 057,27	2 057,27	2 057,27	23 167,65
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-659,26	-789,17	-979,71	-852,58	-708,14	-578,71	-852,90	-847,95	-811,41	-867,14	-868,31	-861,95	-9 678,23
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	2 332,39	2 774,26	3 144,72	2 897,59	2 422,21	1 996,76	2 897,91	2 863,58	2 746,25	2 924,41	2 925,58	2 920,22	32 845,88
Personne : 037944 : FIQUET, Maeva														
BRUT.MONTANT	Brut	1 958,69	1 958,69	2 709,01	1 295,74	1 810,04	1 810,04	1 691,05	960,92					14 194,18
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-489,74	-489,73	-1 390,82	-257,24	-502,17	-502,17	-458,70	-200,59					-4 291,16
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	2 448,43	2 448,42	4 099,83	1 552,98	2 312,21	2 312,21	2 149,75	1 161,51					18 485,34
Personne : 038864 : BADEREDDINE, Julia														
BRUT.MONTANT	Brut	464,34	834,02	207,07				610,54						2 115,97
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-241,77	-435,87	-160,85	-82,18	-47,16	-47,16	-326,01						-1 341,00
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	706,11	1 269,89	367,92	82,18	47,16	47,16	936,55						3 456,97
Personne : 038936 : JANUARIO, Céline														
BRUT.MONTANT	Brut	1 436,48	861,34	82,38										2 380,20
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-332,89	-500,63	-54,46										-887,98
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	1 769,37	1 361,97	136,84										3 268,18
Personne : 038956 : MAUGARD, Laurine														
BRUT.MONTANT	Brut	219,81	327,89	21,81					901,95	1 500,74				2 972,20
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur	-69,76	-104,01	-21,96					-264,24	-584,93				-1 044,90
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste	289,57	431,90	43,77					1 166,19	2 085,67				4 017,10

Relevé individuel pour l'année 2025

Association : *1000 IFAC*

Alias	Designation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total Annuel
Personne : 039050 : FAUL, Cheyenne														
BRUT.MONTANT	Brut		334,27											334,27
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur		-116,66											-116,66
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste		450,93											450,93
Personne : 039076 : FEGROUCH RAGRAGUI, Fatima														
BRUT.MONTANT	Brut		1 265,37	1 222,00	2 042,31									4 529,68
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur		-323,00	-369,81	-1 322,18									-2 014,99
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste		1 588,37	1 591,81	3 364,49									6 544,67
Personne : 039740 : CANTELE, Julie														
BRUT.MONTANT	Brut				896,60	1 655,41	1 781,86	1 608,82	741,16	1 774,90	1 901,70	1 362,59	1 393,95	13 116,99
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur				-302,93	-446,40	-505,79	-468,02	-187,65	-1 131,38	-716,81	-313,99	-623,56	-4 696,53
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste				1 199,53	2 101,81	2 287,65	2 076,84	928,81	2 906,28	2 618,51	1 676,58	2 017,51	17 813,52
Personne : 040036 : DIONISIO, Isabelle														
BRUT.MONTANT	Brut					1 401,13	906,63	190,39						2 498,15
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur					-658,95	-396,09	-135,27						-1 190,31
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste					2 060,08	1 302,72	325,66						3 688,46
Personne : 040342 : CASALI, Erika														
BRUT.MONTANT	Brut						964,25				2 032,94			2 997,19
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur						-367,02				-843,82			-1 210,84
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste						1 331,27				2 876,76			4 208,03
Personne : 040390 : BOUCHRI, Loubna														
BRUT.MONTANT	Brut						1 003,01	659,92		441,35	1 907,34	1 692,69	2 363,85	8 068,16
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur						-360,74	-234,72		-155,97	-415,39	-404,91	-1 093,22	-2 664,95
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste						1 363,75	894,64		597,32	2 322,73	2 097,60	3 457,07	10 733,11
Personne : 041768 : LELEU, Lola														
BRUT.MONTANT	Brut									730,10	1 261,09	1 365,01	1 044,69	4 400,89
COT_EMP.MONTANT	Total cotisations employeur									-207,58	-330,67	-490,36	-296,75	-1 325,36
_COUT_POSTE.MONTANT	Total du coût de poste									937,68	1 591,76	1 855,37	1 341,44	5 726,25

B-Matériel pédagogique, activité et transport à 6 984 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Il correspond aux dépenses prévues pour le déroulement des activités, des sorties (location de car), pour l'achat de fournitures (consommables : papier, feutres, peintures...), de matériel pédagogique (jeux/jouets/livres) – (1- En PJ l'extrait de compte correspondant).

Au cours de l'année 2025, plusieurs commandes de matériel pédagogique ont été réalisées afin de renouveler et d'enrichir les jeux et jouets mis à disposition des enfants. Ces acquisitions ont également permis de soutenir la mise en œuvre des activités éducatives et des ateliers manuels proposés par les équipes, favorisant ainsi l'éveil, la créativité et le développement des compétences des enfants accueillis.

C-Hygiène/Santé/entretien à 2 820 €

Il s'agit des dépenses pour l'achat des couches, des produits pharmaceutiques et d'hygiène, ainsi que l'ensemble des fournitures pour l'entretien des surfaces de la crèche. (2-En PJ l'extrait de compte correspondant).

En 2025, le fournisseur de produits d'entretien était **HOSOH**, qui propose des produits certifiés **Ecocert** et labellisés, respectueux de l'environnement et adaptés à l'accueil des jeunes enfants. Afin de garantir une utilisation optimale de ces produits et le respect des protocoles d'hygiène, les agents de service ont bénéficié d'une formation complémentaire à leur utilisation en fin d'année 2025.

Concernant les produits d'hygiène, le fournisseur de couches était **Pommette**. Les couches proposées répondent aux besoins des enfants accueillis en offrant un bon niveau de confort, de sécurité et d'absorption. Elles présentent par ailleurs un excellent rapport qualité-prix, permettant de concilier qualité du service rendu et maîtrise des dépenses de fonctionnement.

D-Alimentation à 29 540 €

Il s'agit des dépenses liées à la collation légère du matin, les repas du midi, et les goûters. L'achat de denrées alimentaires pour les fêtes des crèches (Fête de l'automne, Noël,) la réunion de rentrée des parents. (3-En PJ l'extrait de compte correspondant).

Le service de restauration est assuré par le prestataire **API Premier Pas Restauration**, qui fournit l'ensemble des repas, le pain ainsi que les goûters destinés aux enfants accueillis. Les menus sont élaborés dans le respect des exigences de la **loi EGAlim**, garantissant notamment la qualité nutritionnelle des repas, l'intégration de produits durables et de qualité, ainsi que la prise en compte des objectifs de développement durable.

E-Intervention d'activités, paramédicale autoentrepreneurs, services d'intervention opérationnel internes (coordinations, informatique) à 1 380 €

Il s'agit :

Des différentes interventions d'activité, de la psychologue, et d'Abélium (logiciel de gestion).

Des interventions internes de :

La téléphonie et l'informatique : l'équipe de la Direction des systèmes d'information travaille en appui et en soutien de la directrice de la crèche.

Gestion et suivi des abonnements téléphoniques, informatiques et copieurs. Assistance et maintenance informatique. Animation, programmation. Suivi des logiciels spécifiques (inscriptions Abélium, mikado, tactillo...)

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

F-Budget Entretien et Maintenance des locaux et du matériel à 12 372 €

Les dépenses liées à cette désignation correspondent à la maintenance et à l'entretien du matériel de la crèche (électro-ménager, matériel pédagogique, jeux, jouets...). Ces petits travaux sont essentiellement effectués par des entreprises de réparation spécialisées.

Les dépenses d'entretien et de maintenance réalisées en 2025 ont principalement concerné des travaux de sécurisation des locaux, de maintien en bon état des équipements et d'amélioration du fonctionnement de la structure.

- Entretien des platanes, cyprès dont le prix a dépassé le prévisionnel par Stern.
- Réparation du lave-vaisselle par Sodilane.
- Réparation du sèche-linge par DARTY.
- Diagnostic de la Qualité de l'air par Bureau Veritas.

Ces interventions ont permis de garantir la sécurité des usagers, d'assurer le bon fonctionnement des équipements et de maintenir la qualité d'accueil au sein de l'établissement.

G-Administration et fonctionnement à 7 292 €

Ces postes correspondent aux dépenses administratives directement liées à la gestion du site ; fournitures, fongibles, fluides. Ils intègrent également le coût des déplacements de la Directrice.

Les dépenses d'électricité ont été maîtrisées au cours de l'année grâce à une vigilance particulière portée à la consommation énergétique de la structure. Des actions de sensibilisation et des écogestes ont été mis en œuvre par les équipes, notamment l'extinction systématique du chauffage et de la climatisation en dehors des périodes d'occupation de la crèche, contribuant ainsi à limiter les consommations et à contenir les coûts énergétiques.

H-Location immobilière

La location immobilière s'élève à 42 000 € pour l'exercice 2025 (cpte 6132200000), ce qui correspondrait à 3 500 € par mois.

Cette charge correspond à la mise à disposition des locaux nécessaires à l'exploitation du multi-accueil et constitue une dépense contractuelle, fixe et incompressible, prévue dans le cadre de la DSP.

I-Dotation aux amortissements et provisions

Le poste des dotations (cpte 68) s'élève à 10 000 €, supérieur au budget prévisionnel (1 627 €).

Il convient de souligner qu'il s'agit de charges comptables, sans décaissement de trésorerie, qui n'affectent pas la dépense publique effective de l'exercice.

Ce montant se décompose en deux éléments : les dotations aux amortissements des immobilisations (6 616 €), qui constatent l'usure normale des équipements de la structure et préparent leur renouvellement futur, et les dotations aux provisions pour risques d'emploi / indemnités de fin de carrière (3 384 €), provisions obligatoires destinées à couvrir des engagements sociaux différés.

J-Mutualisation et gestion déléguée

Les frais de mutualisation des services supports correspondent à 41 951 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Les services internes mutualisés du groupe Ifac viennent en appui du personnel installé sur la commune. L'intervention des services supports du siège de l'Ifac à Marseille se situe dans les domaines suivants :

1. La gestion du personnel : un gestionnaire RH est chargé du suivi du personnel du Mac. Il travaille en lien direct avec le responsable RH régional.

Recrutement et gestion du personnel, élaboration et versement des salaires, règlement et suivi des déclarations salariales, patronales et fiscales, gestion des congés, des absences, des récupérations, des risques prud'homaux, reprise du personnel....

2. La gestion comptable : un comptable est chargé du suivi comptable et financier du Mac. Il travaille en lien direct avec la Responsable Administratif et financier et les commissaires aux comptes.

Tenue et gestion comptable, règlements des fournisseurs, facturation clients, traitement des contentieux, encaissement, rapprochement bancaire, bilans financiers des actions...

3. L'assistance au Traitement de la PSU/ l'assistance facturation/inscription : Suivi et traitement des dossiers PSU CAF des établissements. Aide à la facturation. Cette en mission est en lien direct avec le service prestation du groupe ifac.

Facturation des familles, contrôle et suivi des heures facturées et réalisées, suivi administratif et comptable.

4. Le service communication

Visibilité de la crèche sur le site internet et supports d'information

- Présence digitale : la création et la maintenance d'une visibilité optimale de la crèche sur le site internet
- Supports d'information : production de documents informatifs destinés aux familles (plaquettes, affichages, newsletters, guides pratiques) garantissant une communication transparente
- Communication interne : coordination avec les services municipaux pour assurer la cohérence des messages et l'inscription de la crèche dans la politique enfance de la collectivité ;
- Conformité réglementaire : respect des obligations légales en matière d'information des usagers et de transparence administrative.

5. Le service d'intervention brigade

Les principales interventions réalisées sur l'année 2025 sont les suivantes :

- Remplacement de la poignée de la porte de la section des moyens-grands ;
- Réparation de la porte coupe-feu à ouverture facile de la section des moyens-grands ;
- Fixation et sécurisation des barrières extérieures de la cour ;
- Pose de protège-angles afin de renforcer la sécurité des enfants ;
- Installation de plinthes dans différents espaces de la structure ;

6. Le service d'informatique sur l'année 2025

- Mise en place d'une deuxième tablette de pointage et paramétrage de celle-ci par le service informatique afin de faciliter la gestion des présences ;
- Installation d'une nouvelle box Wi-Fi permettant d'améliorer la qualité de la connexion internet et le fonctionnement des outils numériques ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

7. La direction Générale et nationale

Le délégué Territorial est chargé tout particulièrement du suivi du marché. Il s'assure de la liaison permanente entre l'Ifac et la commune de Maussane-les-Alpilles. Le responsable de service rend compte de ce suivi au directeur général de l'ifac qui engage la responsabilité de l'ifac.

La directrice nationale : elle intervient en appui des équipes de direction sur des missions d'expertise, de pilotage et d'accompagnement des établissements.

Son intervention porte notamment sur les aspects pédagogiques, à travers le suivi et l'évaluation des projets d'établissement, l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des orientations éducatives de l'association, le respect des exigences réglementaires ainsi que le développement de la qualité d'accueil des enfants et des familles.

Elle intervient également sur les aspects bâtimentaires et techniques, en assurant le suivi des travaux, la conformité des locaux aux normes en vigueur, l'identification des besoins d'investissement, la gestion des problématiques liées à la sécurité des bâtiments et l'accompagnement des collectivités dans la programmation des opérations de maintenance ou d'amélioration des structures.

Les frais de siège constatés sur l'exercice représentent 8,5 % des charges, alors que le budget prévisionnel présenté lors de la DSP reposait sur une estimation de 4,7 %.

Cet écart s'explique principalement par la différence entre une projection budgétaire établie lors de la réponse à la DSP et les coûts réellement engagés par l'association afin d'assurer le bon fonctionnement et l'accompagnement de la structure.

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs interventions des fonctions supports ont été nécessaires, notamment :

- l'accompagnement de la structure par la brigade de remplacement afin de garantir la continuité de service lors de situations nécessitant un renfort ponctuel ;
- les interventions du service informatique pour l'installation, le suivi et la maintenance des outils numériques ;
- les coûts liés au déménagement et à la réorganisation du siège associatif ;
- l'accompagnement assuré par la direction nationale sur les volets pédagogiques, organisationnels et bâtimentaires ;
- Audit bâtimentaire : réalisation d'un audit complet avec expertise d'un architecte spécialisé en petite enfance afin de garantir la conformité réglementaire et la qualité des équipements.
- les missions de coordination, de gestion des ressources humaines, de suivi réglementaire, de contrôle de gestion, de comptabilité et d'appui administratif réalisées par les services centraux.

Ces dépenses correspondent à des prestations effectivement réalisées au bénéfice de la structure et nécessaires à son bon fonctionnement, à la continuité de l'accueil des enfants ainsi qu'au respect des obligations réglementaires et contractuelles du gestionnaire.

Par ailleurs, la convention ne prévoit pas de taux contractuel fixe de frais de siège limité à 4,7 %. Le taux présenté lors de la DSP constituait une hypothèse prévisionnelle fondée sur les éléments connus au moment de la réponse à l'appel d'offres. Le taux constaté résulte quant à lui des coûts réels supportés par les services supports de l'association sur l'exercice considéré.

3- LE RESULTAT

Sur l'exercice 2025, la crèche enregistre un excédent d'exploitation de **30 189 € contre un déficit sur l'exercice 2024 d'un montant de -27 387,03€.** Le déficit constaté en 2025 avait été absorbé par l'ifac national dans le cadre de son mécanisme de solidarité financière. En conséquence, aucun report de déficit n'est effectué sur l'exercice suivant.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Calcul de l'excédent d'exploitation à reverser à la Commune – Année 2025 :

1. Référence contractuelle

L'article 20 du CC relatif au traitement de l'excédent du contrat de concession prévoit :

« L'excédent constaté (résultat courant avant impôt) pour l'année N-1 sera traité de la façon suivante :

- *Le Délégataire conservera la totalité de l'excédent représentant une somme en deçà de 3 % des charges de fonctionnement (montant annuel de référence du CEP – Annexe 2) ;*
- *L'excédent généré au-delà des 3 % donnera lieu soit à reversement, pour 50 %, au profit de la Commune, soit retiré du solde de la subvention d'exploitation versée à l'issue de l'année d'exploitation ;*
- Le reversement au profit de la Commune interviendra au cours du deuxième semestre de l'année N. »

2. Détermination du seuil de 3 %

Le montant annuel de référence des charges de fonctionnement figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP – Annexe 2) est fixé à : 513 235,40 €

Le seuil de 3 % prévu contractuellement s'établit donc comme suit : 513 235,40 € × 3 % = 15 397,06 €

Cette somme constitue la part de l'excédent conservée intégralement par le délégataire.

3. Résultat de l'exercice 2025

Selon le RAD, le résultat d'exploitation constaté au 31 décembre 2025 s'élève à : 30 189,00 €

Ce montant est retenu sous réserve qu'il corresponde au résultat courant avant impôt, conformément aux stipulations contractuelles.

4. Calcul de l'excédent partageable

Excédent constaté : 30 189,00 €

Seuil conservé par le délégataire (3 %) : 15 397,06 €

Excédent soumis au mécanisme de partage : 30 189,00 € – 15 397,06 € = 14 791,94 €

5. Part revenant à la Commune

Conformément au contrat, 50 % de l'excédent excédant le seuil de 3 % revient à la Commune : 14 791,94 € × 50 % = 7 395,97 € - Arrondi à l'euro le plus proche : Montant à reverser à la Commune : 7 396 €

Le délégataire soustraira cet excédent du montant qui doit être reversé à la commune de Maussane les Alpilles de la dernière part de subvention d'exploitation de l'année 2026.

Cet excédent s'explique principalement par un bon niveau de fréquentation de la structure, avec un taux de facturation de 108 %, permettant de maintenir un niveau favorable de PSU.

Par ailleurs, le départ d'une salariée affectée au ménage, non renseigné initialement dans le cadre de la DSP, a contribué à la maîtrise de la masse salariale, tout en maintenant un effectif d'agents de service adapté aux besoins de l'activité. Ainsi, les effectifs dédiés à cette fonction sont passés de 1,86 ETP à 1,42 ETP.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Synthèse budgétaire

Le tableau ci-dessous compare l'exécution par poste au budget prévisionnel 2025. Il met en évidence une maîtrise globale des charges (-28 831 € / -5,1 %), portée par le poste de personnel, les seuls dépassements (services extérieurs et dotations) étant justifiés par des dépenses de sécurité non récurrentes et par des écritures comptables sans impact de trésorerie.

Poste de charges	CR 2024*	Réel 2025	Budget 2025	Écart / BP
60 – Achats	17 873	46 296	51 311	-5 015
61 – Services extérieurs (dont loyer)	15 202	55 299	48 570	+6 729
62 – Autres services ext. (dont siège)	17 794	44 934	52 871	-7 937
63 – Impôts et taxes	9 328	31 779	36 152	-4 373
64 – Charges de personnel	140 551	347 183	373 791	-26 608
68 – Dotations amort. et provisions	32 776	10 000	1 627	+8 373
TOTAL CHARGES	**233 522**	**535 491**	**564 322**	**-28 831**

** CR 2024 portant sur 4 mois d'activité (DSP débutée le 26 août 2024) ; montants en euros.*

4- LE COMPTE D'EXPLOITATION 2025

Le rendez-vous des tout petits – Maussane-les-Alpilles	CR 2024	CR 2025	BP 2025
6 COMPTES DE CHARGES			
60 ACHATS			
6041200000 Restauration collective	9 289,30	29 212,00	
6042100000 Activités	300,00	1 920,00	
6042300000 Intervenants sur activités- autoentrepreneurs	250,00		
6061200000 Electricité	2 071,52	6 594,00	
6061400000 Eau	374,07		
6063100000 Produits d'entretien	764,67	Dans hygiène	
6063200000 Petits équipements	2 266,04	3 632,00	
6064100000 Fournitures administratives	141,84	358,00	
6068100000 Economat	364,22	328,00	
6068350000 Matériel crèches	349,90	1 432,00	
6068400000 Produits pharmaceutiques	2,40	95,00	
6068600000 Hygiène	1 698,86	2 725,00	
60 ACHATS	**17 872,82**	**46 296,00**	**51 311,00**
61 SERVICES EXTERIEURS			
6132200000 Locations immobilières	14 000,00	42 000,00	
6152000000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		2 298,00	
6155100000 Entretien et réparations sur biens mobiliers	588,00	603,00	
6156000000 Maintenance	495,00	9 471,00	
6161000000 Multirisques	118,56		

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

6168000000 Autres assurances		927,00	
61 SERVICES EXTERIEURS	**15 201,56**	**55 299,00**	**48 570,00**
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
6226200000 Honoraires	414,25	650,00	
6234100000 Objets de communication	144,30		
6251011000 Déplacements, Péage	232,08	698,00	
6256000000 Missions	60,00		
6261000000 Frais de télécommunications	151,56		
6262000000 Téléphones mobiles		273,00	
6263000000 Internet et réseaux	25,48	1 117,00	
6270000000 Services bancaires et assimilés	72,20	224,00	
6285000000 Frais administratifs et comptables		21,00	
6289 frais de sièges	11 005,67	41 951,00	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**12 108,54**	**44 934,00**	**52 871,00**
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
6311000000 Taxe sur les salaires	4 995,97	19 267,00	
6331000000 Versement de transport	29,73		
6332000000 Allocation logement (Fnal)	536,17		
6333100000 Participation des employeurs à la formation - Légal	1 072,32	10 441,00	
6333200000 Participation des employeurs à la formation - 1% CDD	176,62		
6333300000 Participation des employeurs à la formation - Conventionnel	1 286,82		
6334000000 Participation des employeurs à l'effort de construction	482,52		
6378100000 Formation continue des salariés		72,00	
6378200000 Contribution handicapés	747,61	1 999,00	
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	**9 327,76**	**31 779,00**	**36 152,00**
64 CHARGES DE PERSONNEL			
6411100000 Salaires CDI (Hors contrats aidés)	89 571,59	211 899,00	
6411600000 Salaires CDD (Hors contrats aidés)	17 661,91	67 096,00	
6412100000 Congés payés	4 298,00		
6412200000 Congés Rtt	357,00	-6 966,00	
6412300000 Salaires à payer	-458,64		
6412310000 IJSS	-429,75		
6451000000 Cotisations à l'Urssaf	14 760,37	72 979,00	
6452000000 Cotisations aux mutuelles	1 312,30		
6453100000 Cotisations retraite complémentaire- Arrco	4 896,61		
6453200000 Cotisations retraite complémentaire - Agirc	4,43		
6453800000 Cotisations prévoyance	651,01		
6454000000 Cotisations aux Assédic	4 611,03		

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

6458100000 Charges sociales sur congés à payer	1 319,00	-2 795,00	
6458200000 Charges sociales sur Rtt à payer	76,00		
6458300000 Autres charges sociales sur salaires à payer	-148,45	5 020,00	
6458310000 Charges sociales sur IJSS	-107,98	-50,00	
6472000000 Versements aux comités d'entreprise et d'établissement	1 286,77		
6475000000 Médecine du Travail, pharmacie	889,37		
64 CHARGES DE PERSONNEL	**140 550,57**	**347 183,00**	**373 791,00**
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**0,00**	**0,00**	
66 CHARGES FINANCIERES	**0,00**	**0,00**	**-**
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0,00**	**0,00**	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
6811000000 Dotations amort immob incorporelles et corporelles	2 297,06	6 616,00	
6815160000 Dotations aux provisions pour risques d'emploi (IFC)	30 478,59	3 384,00	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	**32 775,65**	**10 000,00**	**1 627,00**
86 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
6 COMPTES DE CHARGES	**227 833,90**	**535 491,00**	**564 322,00**
7 COMPTES DE PRODUITS			
70 PRODUITS			
7063040000 Petite enfance - Communes et autres collectivités territoria	39 280,68	118 921,00	117 842,00
7063050000 Petite enfance - Caf	71 829,30	240 728,00	241 205,00
7063051000 Petite enfance - Caf CTG	37 681,28	89 065,00	97 971,00
7063055000 Petite enfance - MSA	1 298,26	3 978,00	
7063060000 Petite enfance - Usagers	33 404,97	105 262,00	101 801,00
7088200000 Frais administratifs et comptables	190,93	1 971,00	1 983,00
70 PRODUITS	**183 685,42**	**559 925,00**	**560 802,00**
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS			
7463030000 Subv. expl. Petite enfance - Départements		5 720,00	1 760,00
7463050000 Subv. expl. Petite enfance - Caf			1 760,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	**0,00**	**5 720,00**	**3 520,00**
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**	**0,00**	**-**
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**0,00**	**0,00**	
79 TRANSFERT DE CHARGES			
7911100000 Transfert de charges d'exploitation	16 761,45	35,00	

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

79 TRANSFERT DE CHARGES	16 761,45	35,00	
87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
7 COMPTES DE PRODUITS	200 446,87	565 680,00	564 322,00
TOTAL EXPLOITATION	-27 387,03	30 189,00	0,00

TABLEAU DES CONTRATS : maintenance et entretien : tous les contrats sont renouvelés chaque année

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070907-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Electricité

Nom de la structure	Nom fournisseur	nom du contrat	reference contrat	date souscription
Le RDV des tous petits	EDF	Contrat Flexible-As	n° 2010009099205	19/08/2024

EAU

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	date souscription
Le RDV des tous petits	Communauté de communes Vallée des beaux Alpilles	147978	26/08/2024

Contrat nuisibles

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	Ecolab global protect	47020993	1 an	11/09/2024

Contrat chaudiere-CLIM

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	CMT France	/	1an	en cours de sousc

Securité incendie

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	COMPTOIR RÉGIONAL DES EXTINCTEURS	/	1 an	12/09/2024

Verification electrique

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	bureau Veritas	N° Q-1844860 - 079	1an	09/09/2024

NETTOYAGE DE GAINES DE CONDITIONNEMENT D'AIR – VMC.

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	STERM	/	1 an	11/09/2024

Qualité de l'air

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	bureau Veritas	N° Q-2025006 - 079	1an	10/04/2025

Laboratoire d'analyses-Prelevements de suface&d'enrées alimentaires&eau

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	LDA 13	CA 24-111	1 an renouvellable 3	12/09/2024

Prestataire de Restauration Collective

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numéro de contrat	Date écheance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	Les Bocaux de Mamie		31/08/2024	18/08/2024
Le RDV des tous petits	APIS Premier Pas Restauration	API	INDETERMINEE	31/08/2024

Entretien Espaces Verts

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	SERPE	INTERVENTION		
Le RDV des tous petits				

Vérification et entretien des jeux extérieurs

Nom de la structure	Nom fournisseur	Numero contrat	Date echeance cont	date souscription
Le RDV des tous petits	ECOGOM	N°	1an	13/03/2024

TABLEAU DE BORD SOCIAL 2025 – Crèche Le RDV des Tout-Petits

Données issues de l'export paie – version agrégée et anonymisée

INDICATEURS CLÉS

Indicateur	Résultat	Unité / précision	Source	Observation
Salariés distincts présents sur l'année	27,00	personnes	Export paie	Personnes ayant au moins une ligne contractuelle dans l'export
Effectif au 31 décembre 2025	15,00	salariés	Export paie	Contrats actifs au 31/12/2025
ETP au 31 décembre 2025	11,57	ETP	Export paie	Somme des quotités des contrats actifs
CDI au 31 décembre 2025	13,00	salariés	Export paie	
CDD au 31 décembre 2025	2,00	salariés	Export paie	
Nouveaux contrats débutés en 2025	28,00	contrats	Export paie	Nouveau contrat = changement du 1er chiffre du numéro de fiche
Contrats terminés en 2025	30,00	contrats	Export paie	
Maladie payée + non payée	334,50	jours	Export paie	143 jours payés + 191,5 jours non payés
Accident du travail	69,00	jours	Export paie	
Temps partiel thérapeutique	809,25	heures	Export paie	Conservé en heures
Taux d'absentéisme	905,50	jours	Temps théorique	
Formation 2025		à compléter	Service formation	Nombre de salariés formés et heures de formation

SYNTHÈSE DES ABSENCES

Nature	Volume	Unité	Salariés concernés
Maladie non payée	191,5	jours	8
Maladie payée	143	jours	6
Accident du travail	69	jours	2
Congé parental	332	jours	2
Maternité	55	jours	1
Absence diverse non payée	102	jours	5
Congé sans solde	13	jours	2
Temps partiel thérapeutique non payé	809,25	heures	2

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib20260709O7-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Fonction	Nombre de salariés	ETP	Part de l'effectif	Observation
Agent de service	2	1,43	13,3%	
Agent petite enfance	8	5,99	53,3%	
Auxiliaire de puériculture	2	1,86	13,3%	
Educateur(trice) de jeunes enfants	1	1,00	6,7%	
Infirmier(e)	1	0,38	6,7%	
Responsable de crèche (+20)	1	0,91	6,7%	
TOTAL	**15**	**11,57**	**100,0%**	

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

Type de contrat	Salariés	Part
CDI	13	86,7%
CDD	2	13,3%
TOTAL	15	100,0%

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib20260709O7-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

MOUVEMENTS DE PERSONNEL 2025

Indicateur	Nombre	Unité	Définition	Observation
Nouveaux contrats débutés en 2025	28	contrats	Contrat distinct selon le 1er chiffre du numéro de fiche	
Contrats terminés en 2025	30	contrats	Date de clôture située en 2025	
Fins de CDD	26	contrats	Motif de clôture : fin de CDD	
Démissions	3	contrats	Motif de clôture : démission	
Rupture anticipée CDD à l'initiative employeur	1	contrat	Motif de clôture correspondant	

REMARQUE DE LECTURE

Le nombre de contrats est supérieur au nombre de salariés en raison des CDD courts et successifs.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib20260709O7-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

TABLEAU DE BORD ABSENTÉISME 2025 – MAC LES RDV

Calcul réalisé à partir de l'export paie, des plannings transmis et de la base annuelle IFAC de 1 572 heures pour un temps plein.

BASE DE CALCUL

Élément	Valeur	Unité	Formule / origine	Observation
Heures théoriques 2025 de la structure	19 887,87	heures	Somme des heures théoriques proratisées	Base du taux d'absentéisme
Base annuelle IFAC temps plein	1 572,00	heures	Référence IFAC	Proratisée selon ETP et présence

ABSENCES CONVERTIES EN HEURES

Nature de l'absence	Volume	Unité	Retenue dans maladie + AT	Retenue dans maladie + AT + TPT	Retenue dans le global
Maladie payée + non payée	1 828,30	heures	Oui	Oui	Oui
Accident du travail	332,00	heures	Oui	Oui	Oui
Temps partiel thérapeutique	809,25	heures	Non	Oui	Oui
Maternité, congé parental, congé sans solde et absences diverses	3 192,88	heures	Non	Non	Oui
TOTAL GLOBAL	**6 162,43**	**heures**			

TAUX D'ABSENTÉISME 2025

Indicateur	Heures d'absence retenues	Heures théoriques	Taux	Lecture	Recommandation
Maladie + accident du travail	**2 160,30**	**19 887,87**	**10,86%**	Absentéisme courant	Indicateur principal à présenter
Maladie + AT + temps partiel thérapeutique	**2 969,55**	**19 887,87**	**14,93%**	Impact incluant le TPT	À présenter en complément
Ensemble des absences	**6 162,43**	**19 887,87**	**30,99%**	Inclut congé parental, maternité, sans solde et absences diverses	À contextualiser

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib20260709O7-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

ABSENCES 2025 – DÉTAIL MENSUEL AGRÉGÉ

Nature	Unité	Salariés concernés	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Maladie non payée	jours	8	19,50	15,00	21,00	27,00	4,00	2,00	0,00	9,00	30,00	23,00	19,00	22,00	191,50
Maladie payée	jours	6	23,00	16,00	21,00	4,00	0,00	17,00	13,00	17,00	1,00	26,00	5,00	0,00	143,00
Accident du travail	jours	2	0,00	0,00	3,00	20,00	20,00	22,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	69,00
Congé parental	jours	2	22,00	20,00	21,00	21,00	38,00	40,00	44,00	40,00	22,00	23,00	19,00	22,00	332,00
Maternité	jours	1	22,00	20,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
Absence diverse non payée	jours	5	22,00	20,00	1,00	0,00	15,00	22,00	20,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	102,00
Congé sans solde	jours	2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,00
Temps partiel thérapeutique non payé	*heures*	*2*	*0,00*	*70,00*	*0,00*	*104,00*	*65,66*	*52,00*	*108,58*	*14,50*	*79,13*	*113,45*	*108,33*	*93,50*	*809,25*
TOTAL ABSENCES EN JOURS	**jours**		**108,50**	**91,00**	**80,00**	**72,00**	**77,00**	**103,00**	**78,00**	**79,00**	**53,00**	**77,00**	**43,00**	**44,00**	**905,50**

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib20260709O7-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Informations complémentaires

Point	Règle retenue
Unité des absences	Temps partiel thérapeutique en heures ; toutes les autres absences en jours.
Effectif au 31/12	Contrats embauchés avant le 31/12/2025 et non clôturés avant cette date.
Taux d'absentéisme	Les absences exprimées en jours ont été converties en heures sur la base de l'ETP contractuel, selon la formule : ETP × 35 heures ÷ 5 jours

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-DelibD202607090 7-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026